

Règlement de la course

Dimanche 6 septembre 2026

L'association dont le siège social est fixé au 3 Route de Dommartin - 54200 - Chaudeney sur Moselle, organise la 38^{ème} édition de La Caldénicienne, épreuve inscrite au calendrier lorrain des courses hors stade.

Accueil

La course est ouverte à toutes et à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s. Remise des dossards à partir de 7 h 30 à la salle polyvalente Maurice Bouchoit.

Horaires

Randonnée familiale (départ groupé) 9 h 00
Semi Marathon (21.1 km) 9 h 30
10 km 10 h 10

Inscription

Par Internet : www.le-sportif.com (jusqu'au 4 septembre 2026 inclus)

Par courrier, à retourner au plus tard le 3 septembre 2026 à : **Alain SOMMARUGA** - 3, route de Dommartin - 54200 CHAUDENEY SUR MOSELLE au moyen du bulletin que vous trouverez sur notre site et dans les divers moyens de communication à votre disposition (plaquelette, presse, internet).

Voir les détails mentionnés sur le bulletin d'inscription de la 38^{ème} édition.

Aucune inscription ne sera effectuée par téléphone.

Voir délais et modalités page 15 "Du côté des inscriptions".

INFORMATION IMPORTANTE

documents obligatoires au 1^{er} septembre imposés par la FFA :

LICENCE FFA : ATTENTION votre licence 2025-2026 expire au 31 Août 2026 et ne sera PAS VALABLE pour l'édition 2026 de La Caldénicienne. Pensez à renouveler votre licence, et veillez à ce que votre club ait bien fait la démarche auprès de la FFA avant la manifestation. Toute licence qui n'aura pas été officiellement renouvelée dans les bases de la FFA sera refusée, et un certificat PPS vous sera demandé. (Certificat PPS à obtenir sur le site <https://pps.athle.fr/>.)

MAJEUR NON LICENCE :

Obligation du certificat Pass Prévention Santé (PPS). Il s'obtient sur le site <https://pps.athle.fr/> : 1 an de validité au prix de 5 euros, incluant une responsabilité civile.

Pour faciliter l'accès au site de la FFA, voici également le QR à scanner →.



Tarifs

Le montant des droits d'inscription est fixé à :

- 8 € pour la randonnée familiale (+ 1 € si inscription après le 23 août, y compris le samedi sur place). Licence et PPS non requis. Dossard obligatoire. Pas de classement.
- 17 € pour les 10 km (+ 2 € si inscription après le 23 août, y compris le samedi sur place)
- 22 € pour le semi-marathon (+ 2 € si inscription après le 23 août, y compris le samedi sur place)

Récompenses :

10 km ou Semi : Masculin - Féminin

Récompense sur le podium pour les 3 premiers de chaque course, masculin et féminin. Un bon d'achat sera envoyé au premier de chaque catégorie mentionné par la FFA.

La validité des catégories est à compter du 1^{er} septembre 2026.

Dossard

Le dossard devra être porté sur la poitrine, visible dans sa totalité lors de la course. Le non respect de cette disposition pourra entraîner la disqualification du concurrent.

Cession du dossard : tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Assurance organisateur

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance qui couvre les conséquences de sa responsabilité civile.

Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants ainsi qu'à toute personne évoluant sur les parcours et les sites de La Caldénicienne de s'assurer personnellement avec un contrat « individuel accident » et de le faire mentionner sur l'attestation d'assurance « course pédestre sur route, en tant qu'épreuve soumise au décret du 18 octobre 1955 ».

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un état de santé inadapté.

Sécurité et Assistance Médicale

- Présence d'un médecin et de la Croix-Rouge française de la structure de l'Unité Locale du Bassin de Pompey. Poste de secours sur le parcours et à l'arrivée.
- La sécurité est assurée par les bénévoles de l'association et par des agents de sécurité

Aucun accompagnateur, ni véhicule, y compris vélo ou rollers ne sont autorisés sur le parcours. Aucun participant ne sera admis sur les parcours s'il n'est pas en possession du dossard officiel.

Ravitaillement

- Des ravitaillements seront mis en place : 2 sur le 10 km et 4 sur le semi.
- Ravitaillement fin de course dans un sac individuel (bouteille d'eau et denrées alimentaires emballées) qui seront distribués aux coureurs, pour limiter le risque de transmission.
- Epongeage supprimé suite aux restrictions sanitaires

Droit à l'image

Tout concurrent autorise tacitement les organisateurs de La Caldénicienne à utiliser librement les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de sa participation et sur lesquelles il pourrait apparaître. Si vous vous y opposez, merci d'en référer à l'instance organisatrice.

Acceptation du règlement

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA et tout concurrent ne les respectant pas pourra être disqualifié. L'organisateur se réserve le droit de prendre toutes dispositions nécessaires dans l'intérêt de l'ensemble des concurrents, si des événements exceptionnels le nécessitent.

Parcours

- La nature le plus souvent possible. (17 km environ de chemins et sentiers)
- Mesuré selon la réglementation IAAF et FFA
- Chaque kilomètre est indiqué par un panneau.
- Les difficultés sont signalées clairement.

Renseignements - Tél. : 06 15 70 36 05